ART. PREMIER N° 610

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

### ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 610

présenté par M. Goldberg

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« de la liste A, telle qu'elle est définie par l'autorité »

les mots:

« inscrits sur une liste définie par voie ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.